



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE

Grenoble, le 21/11/2016

DIVISION FRANCE DOMAINE

8 rue de BELGRADE
38022 GRENOBLE CEDEX 1
ddfip38.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Hélène MORELLATO
Téléphone : 04 76 85 76 47
Mail:helene.morellato@dgfip.finances.gouv.fr
DOSSIER N° 2016-439V2059

CRÊTS EN BELLEDONNE

dossier suivi par Mme PONSAR
cponsar@mairieceb.fr

Vos références : mail du 09/11/2016

AVIS DE FRANCE DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

- 1 - **Service consultant** : CRÊTS EN BELLEDONNE
- 2 - **Date de réception de la demande d'avis** : 09/11/2016
- 3 - **Opération soumise au contrôle** : Mise en œuvre d'un engagement pris sous l'empire de la commune historique de Môtrel de Mailles à céder à titre gratuit un terrain de 4m² à Monsieur GUILLAUDIN Demis et Mme GHANEM Nabila, sis chemin de l'ancien Fort à Môtrel de Mailles, sur la parcelle indiquée comme cadastrée B n°1430(a).
- 4 - **Propriétaire présumé** : CRÊTS EN BELLEDONNE (ex MORÊTEL DE MAILLES).
- 5 - **Description sommaire** : petite emprise de terrain de 4m² situé en bordure de chemin, occupé par un poteau incendie qui sera déplacé à l'occasion de la cession.
- 6 - **Urbanisme** : Zone constructible à la carte communale.
- 7 - **Valeur vénale** : la cession à titre gratuit n'appelle pas d'observation.
- 8 - **Observations particulières** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

En l'absence de renseignements communiqués par le consultant, la présente évaluation ne tient pas compte de la présence éventuelle de pollution(s) d'amiante, de plomb ou d'insectes xylophages.

Pour le Directeur Départemental des
Finances Publiques de l'Isère
et par délégation

Hélène MORELLATO
Inspectrice des Finances Publiques